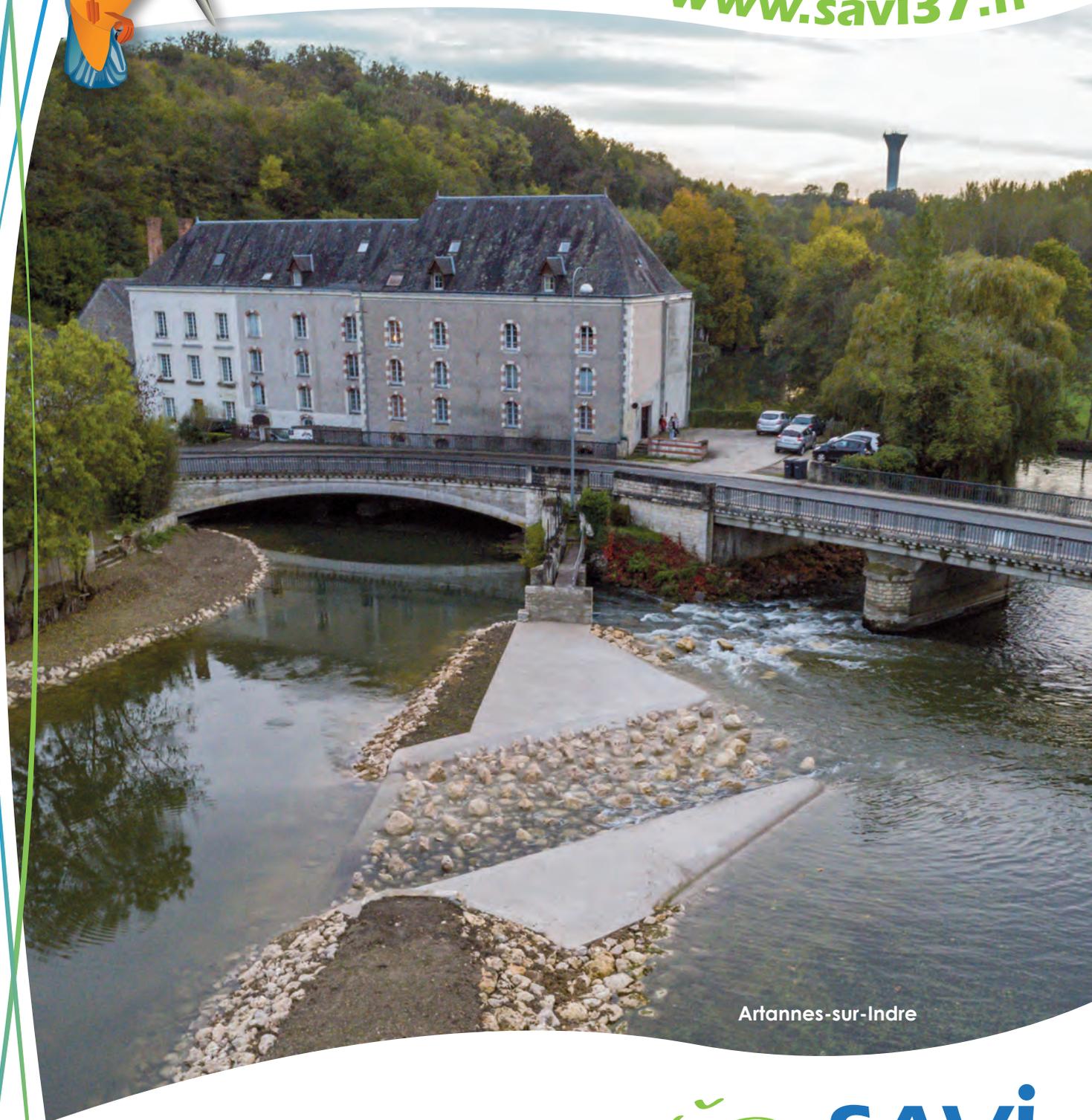


Rapport d'activités 2019

du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre

www.savi37.fr



Artannes-sur-Indre

Juin 2020

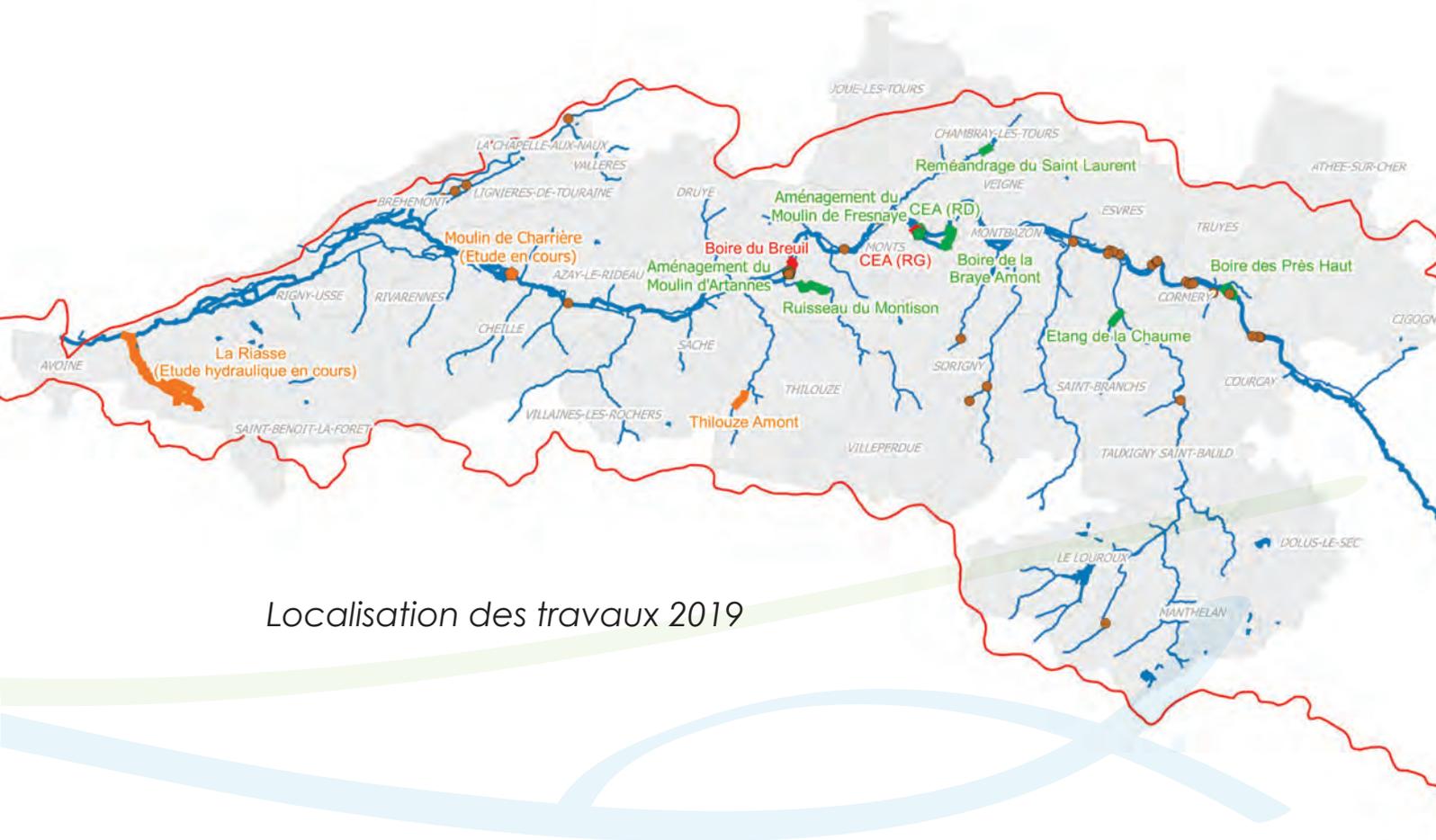


Sommaire

Les faits marquants.....	5
✓ Déroulement de l'enquête publique pour la Déclaration d'Intérêt Général des travaux de l'Indre Aval et préparation du nouveau contrat territorial de l'Indre Aval.....	5
✓ Finalisation du contrat territorial de restauration de l'Indre Médian.....	5
✓ Rétablissement de la continuité de l'Indre des Moulins de la Fresnaye et d'Artannes	5
✓ Bilan du contrat territorial de l'Indre Médian 2014-2018 et préparation d'un nouveau contrat pour 2021	5
1. Les contrats territoriaux de restauration « Milieux aquatiques ».....	6
1.1. Un nouveau contrat territorial Indre Aval pour 2020	6
1.2. Les actions hors contrat CT Indre Aval	6
1.3. Le contrat territorial Indre Médian 2014-2018	8
1.3.1. Les travaux de restauration de la continuité sur l'Indre à Monts	9
1.3.2. La restauration de la continuité au Moulin d'Artannes.....	10
1.3.3. Les travaux de restauration du Saint Laurent.....	12
1.3.4. Les travaux de restauration du Montison	12
1.3.5. Les travaux de restauration de la Thilouze.....	14
1.3.6. Les travaux de restauration des annexes hydrauliques.....	15
1.3.7. Les travaux de restauration et d'entretien ripisylve.....	16
1.4 L'étude Bilan et la préparation d'un nouveau contrat Territorial Indre Médian.....	17
1.5. Les autres actions	17
1.5.1. Campagne de suivis de milieux	17
1.5.2. Campagne de lutte contre les espèces invasives	18
2. Les missions régulières du SAVI.....	19
2.1. Les interventions sur les moulins publics et l'entretien des parcelles communales	19
2.2. Les travaux réalisés par les services	20
2.3. Les missions de suivi général des cours d'eau et conseils techniques auprès des riverains et des collectivités	21
2.4. Des actions de communication et de sensibilisation.....	22
3. La Régie « Entretien de rivière » du SAVI	23
4. La compétence optionnelle « Fossés collecteurs ».....	24
4.1. Le programme de travaux 2019.....	24
5. Bilan financier 2019 des Contrats territoriaux	25
5.1. Bilan financier 2019 du Contrat Territorial de l'Indre Médian.....	25
5.2. Compte administratif 2019	26
6. Les Annexes	28
6.1. Les missions du SAVI.....	28
6.1.1. Une compétence obligatoire : Gestion des Milieux Aquatiques.....	28
6.1.2. Des Compétences optionnelles :.....	28
6.1.3. Autres missions.....	28
6.2. Les réunions	29
6.3. Le fonctionnement / organigramme des instances	29
6.4. Les délibérations.....	29
6.5. Les Ressources humaines	30

Les faits marquants

- ✓ Déroulement de l'enquête publique pour la Déclaration d'Intérêt Général des travaux de l'Indre Aval et préparation du nouveau contrat territorial de l'Indre Aval
- ✓ Finalisation du contrat territorial de restauration de l'Indre Médian
- ✓ Rétablissement de la continuité de l'Indre sur les Moulins de la Fresnaye et d'Artannes-sur-Indre
- ✓ Bilan du contrat territorial de l'Indre Médian 2014-2018 et préparation du nouveau contrat pour 2021



Localisation des travaux 2019

Les contrats territoriaux de restauration « Milieux aquatiques »

1.1. Un nouveau contrat territorial Indre Aval pour 2020

En 2017, une étude a été confiée au bureau d'études AQUASCOP. Cette étude a un double objectif :

- Réaliser **une évaluation des actions menées entre 2012 et 2016** dans le cadre du Contrat territorial Indre Aval
- **Elaborer un nouveau programme d'actions sur 6 ans** permettant l'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau

Le nouveau programme d'actions porte sur **le périmètre du contrat territorial Indre Aval 2012-2016 élargi à la masse d'eau de la Riasse** (FRGR 2128) sur les trois communes de Saint Benoît la Foret, Huismes et Avoine.

Afin d'autoriser le SAVI a réalisé ses travaux, **une enquête publique s'est déroulée du 22 octobre au 23 novembre 2019**. Suite aux avis favorables du commissaire enquêteur le 26 décembre 2019 et du CODERST le 23 janvier 2020, les travaux de restauration des masses d'eau du bassin de l'Indre Aval et ses affluents ont été déclarés d'intérêt général et autorisés par arrêté préfectoral du 4 février 2020.

La signature du contrat Indre Aval 2020-2022 est prévue à la fin du premier semestre 2020 entre **le SAVI et ses partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire et le Conseil départemental d'Indre et Loire**. Ce contrat prévoit un programme de travaux sur 3 ans de 1 024 600 € financés à hauteur de 80 % (59 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 13 % par la Région Centre Val de Loire et 8 % par le Conseil départemental d'Indre et Loire).

Pour rappel, la DIG est l'outil permettant au SAVI d'exercer sa compétence en l'autorisant à :

- accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau,
- faire participer financièrement les propriétaires,
- légitimer l'utilisation de fonds publics sur des propriétés privées,
- simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique.

1.2. Les actions hors contrat territorial Indre Aval

✓ Etude continuité sur le Moulin de la Charrière à Azay le Rideau

Le 11 juillet 2017, la rupture des vannes de décharges du Moulin de la Charrière à Azay le Rideau a entraîné une baisse de la ligne d'eau d'environ 1,20m au droit du moulin d'Azay le Rideau. A la demande de la commune d'Azay le Rideau et du propriétaire, le SAVI a lancé une étude dont les objectifs sont :

- Assurer la continuité sédimentaire et piscicole du moulin de la Charrière,
- Définir les moyens afin d'éviter, réduire ou compenser les incidences de la mise en transparence de l'ouvrage ;

Après consultation, cette étude a été confiée le 18 mai 2018 au bureau d'études GINGER BURGEAP pour un montant de 19 764 € TTC.

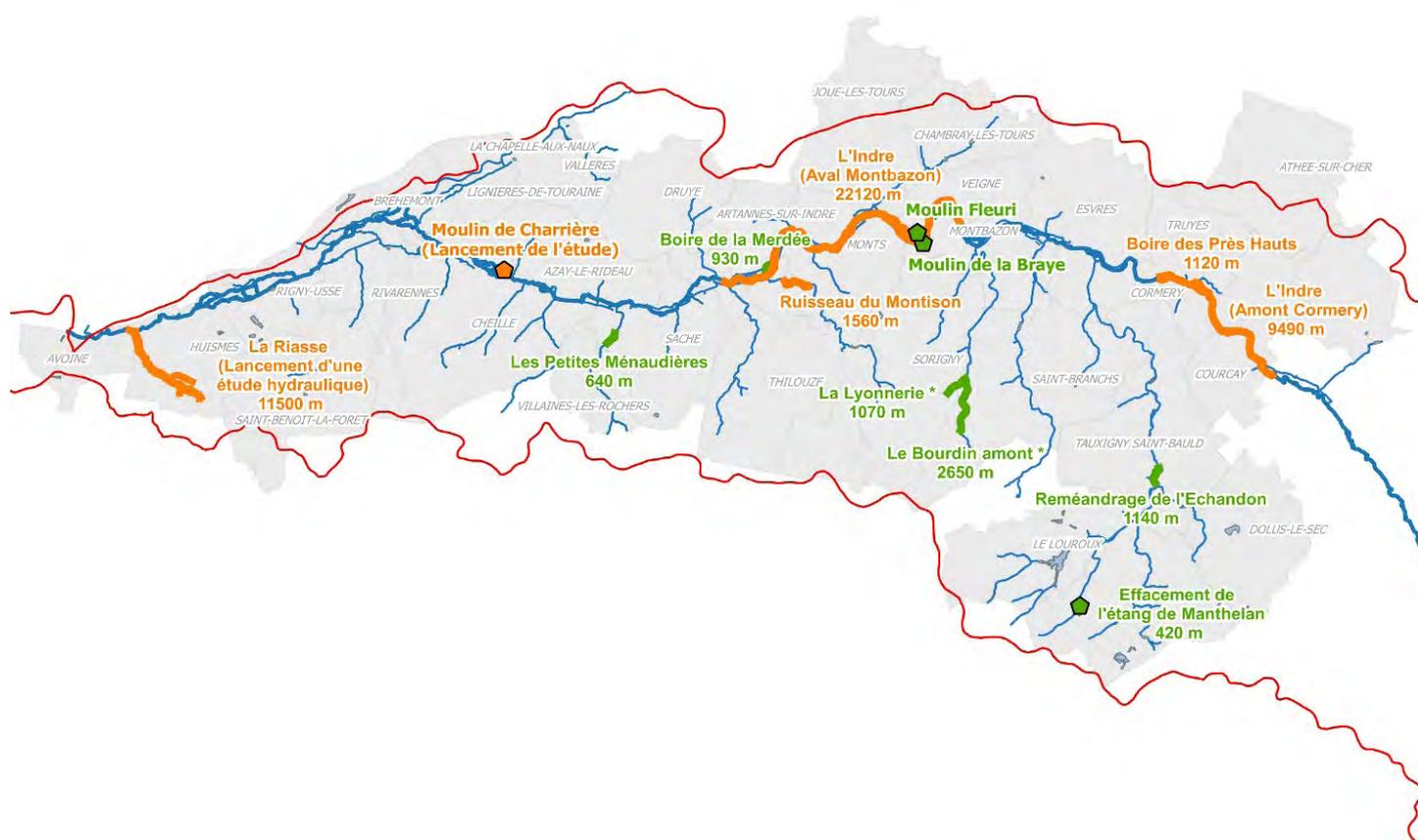
Les expertises de terrains et levés topographiques ont été réalisés en juillet 2018. Une première restitution a été faite à la commune d'Azay le Rideau lors d'un comité technique le 19 décembre 2018.

Le fort étiage de l'été 2019 a mis en évidence les risques de destabilisation du déversoir du moulin d'Azay le Rideau. De nouvelles solutions techniques ont été étudiées au cours de l'année 2019 pour des travaux à l'été 2020.

✓ Etude sur le fonctionnement hydraulique de la Veude et élaboration d'un programme d'actions

Cette étude vient en complément de l'étude engagée en 2017 pour le bilan du Contrat territorial et la préparation d'un nouveau Contrat territorial Indre Aval. Elle a pour objectif de préciser le fonctionnement hydraulique de la Veude afin de mettre en place un programme d'action concerté pour sa restauration.

Cette prestation supplémentaire a été confiée par avenant au marché 2017_01 au bureau d'études Sarl AQUASCOP pour un montant de 19 086 € TTC le 9 novembre 2018. Elle prévoit une phase de recueils de données hydrauliques sur une année. Les premiers résultats seront présentés en 2020.





1.3. Le contrat territorial Indre Médian 2014-2018

A la fin de l'année 2009, le SAVI a confié au bureau d'études HYDROCONCEPT la réalisation d'une étude préalable à la signature d'un contrat territorial de restauration sur l'Indre et ses affluents. Démarrée début mars 2010, cette étude a été suivie par un comité de pilotage composé d'élus, de représentants d'associations (environnement, moulins, canoë kayak, riverains), de chambres consulaires, d'administrations (DDT, ONEMA, DREAL) et d'organismes financiers (Agence de l'Eau, Conseil départemental d'Indre et Loire, Région Centre).

En 2011, le bureau d'études, en accord avec le comité de pilotage a défini le programme prévisionnel du futur contrat territorial. Le programme définitif, finalisé avec les partenaires financiers, a été validé lors du comité syndical du **1^{er} juillet 2013**.

Après enquête publique, l'**arrêté préfectoral du 22 octobre 2013** a déclaré d'intérêt général les travaux de restauration des cours d'eau du bassin de l'Indre entre Courçay et Pont de Ruan et a autorisé le SAVI à réaliser les travaux.

Le **17 décembre 2013**, le **Contrat Territorial de Restauration de l'Indre Médian 2014-2018** a été signé entre le SAVI, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre et le Conseil Départemental d'Indre et Loire. Ce contrat prévoit un programme de travaux de 3 493 650 € financés à hauteur de 80 % (50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, 15 % par la Région Centre Val de Loire et 15 % par le Conseil départemental d'Indre et Loire).

L'**arrêté du 14 décembre 2018** a prolongé la validité de l'arrêté du 22 octobre 2013 déclarant d'intérêt général et autorisant les travaux de restauration du bassin de l'Indre entre Courçay et Pont de Ruan jusqu'au 31 décembre 2019.





1.3.1. Les travaux de restauration de la continuité sur l'Indre à Monts

Suite à l'abaissement brutale de la ligne d'eau due à la rupture du câble des vannes du CEA en avril 2015, le SAVI a lancé en 2016, avec le bureau d'études BURGEAP, la réalisation d'une étude pour la restauration de la continuité sur les moulins du Ripault et de la Fresnaye à Monts.

Cette étude a permis d'apporter des solutions :

- pour la mise en transparence du Moulin de Ripault dont les travaux seront réalisés directement par le CEA.
- pour le rétablissement de la continuité au Moulin de la Fresnaye,
- pour compenser sur certains tronçons, la baisse de la ligne d'eau et la deconnexion de bras secondaires.

✓ Aménagement d'un bras de contournement au Moulin de la Fresnaye à Monts (2016-2019)

Commencé le 3 juin 2019, les travaux de restauration de la continuité écologique du Moulin de la Fresnaye se sont déroulés jusqu'à la fin juillet. La mise aux normes du moulin s'est faite par la **création d'une rivière de contournement de l'ouvrage** (continuité piscicole), accompagnée d'une gestion privée des vannes moulinières (continuité sédimentaire).

Le montant des travaux s'élève à 92 885 € TTC subventionné à 80 % (60 % AELB, 10 % Région Centre Val de Loire, 10 % Conseil Départemental d'Indre et Loire). Le reste à charge se répartit entre le propriétaire et le SAVI.





✓ Les travaux de renaturation en rive droite en amont du Ripault

Ces travaux sur la commune de Veigné interviennent pour compenser l'érosion importante des berges et des chutes d'arbres intervenues suite à l'abaissement brutal de la ligne d'eau d'environ 1,50 m pour cause de rupture des vannes du Moulin du Ripault en avril 2015. Ils sont également liés aux travaux de continuité du Moulin de la Fresnaye.

- ➡ Mise en pente douce de berges,
- ➡ Reconnexion d'un bras secondaire (annexes hydrauliques), recharge granulométrique et aménagement d'un radier.

Le montant des travaux s'élève à 23 309 € TTC subventionné à 80 % (60 % AELB, 10 % Région Centre Val de Loire, 10 % Conseil Départemental d'Indre et Loire). Le reste est pris en charge par le SAVI.

D'autres travaux en mesures compensatoires sont prévus en rive gauche de l'Indre sur la commune de Monts en 2020.

1.3.2. La restauration de la continuité au Moulin d'Artannes-sur-Indre

L'étude relative à la restauration de la continuité du moulin d'Artannes sur Indre a été confié au Bureau d'étude GINGER BURGEAP en août 2015. Compte tenu de la complexité du dossier et de la multiplicité des propriétaires sur ce site, le choix d'un scénario a été validé en février 2017. Deux années supplémentaires ont été nécessaires pour avoir les accords des différents propriétaires et trouver des solutions avec les services de l'Etat.

Les travaux importants du déversoir d'Artannes, bénéficiant de conditions météorologiques exceptionnelles, se sont déroulés du 19 août 2019 jusqu'à la mi-novembre.

Ils ont consisté à **aménager une rampe dans le déversoir pour assurer la circulation des poissons**, la reprise des vannes de décharge pour gérer les niveaux d'eau sur la rampe et assurer la continuité sédimentaire.

Enfin, une banquette a été aménagée en rive gauche et une vanne moulinière a été supprimée.

Le projet a été conçu pour assurer la continuité écologique du moulin tout en prenant en compte l'aspect patrimonial et le maintien de la hauteur d'eau en amont du déversoir.

Le montant des travaux devrait s'élèver à 234 000 € TTC (dont 193 975 € en 2019) subventionné à 80 % (60 % AELB, 10 % Région Centre Val de Loire, 10 % Conseil Départemental d'Indre et Loire). Le déversoir appartenant à la commune d'Artannes sur Indre, le reste à charge a été financé par le SAVI.

Avant



Après





1.3.3. Les travaux de restauration du Saint Laurent

✓ Reméandrage du Saint Laurent à Chambray-les-Tours

En début d'année 2019, le SAVI a réalisé des travaux de création de nouveaux méandres sur le ruisseau du Saint Laurent au lieu-dit Les renardières à Chambray-les-Tours. Ces travaux ont permis au cours d'eau de retrouver son profil d'origine sur 300 mètres mais également de reconstituer une zone humide attenante au cours d'eau.

Le bois issu de l'abattage a été valorisé en bois énergie. Le montant des travaux s'élève à 59 047 € TTC subventionné à 80 % (60 % AELB, 10 % Région Centre Val de Loire, 10 % Conseil Départemental d'Indre et Loire).



1.3.4. Les travaux de restauration du Montison

✓ Travaux de restauration de la morphologie sur le Montison à Artannes

Affluent de l'Indre à Artannes, ce cours d'eau a été restauré sur 1,5 kilomètre en partenariat avec les propriétaires riverains, les agriculteurs et les éleveurs du secteur. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau et favoriser la biodiversité. Ils vont également contribuer à réduire le risque d'inondation à l'aval du site.

Le montant des travaux s'élève à 73 236 € TTC subventionné à 80 % (60 % AELB, 10 % Région Centre Val de Loire, 10 % Conseil Départemental d'Indre et Loire).

Avant

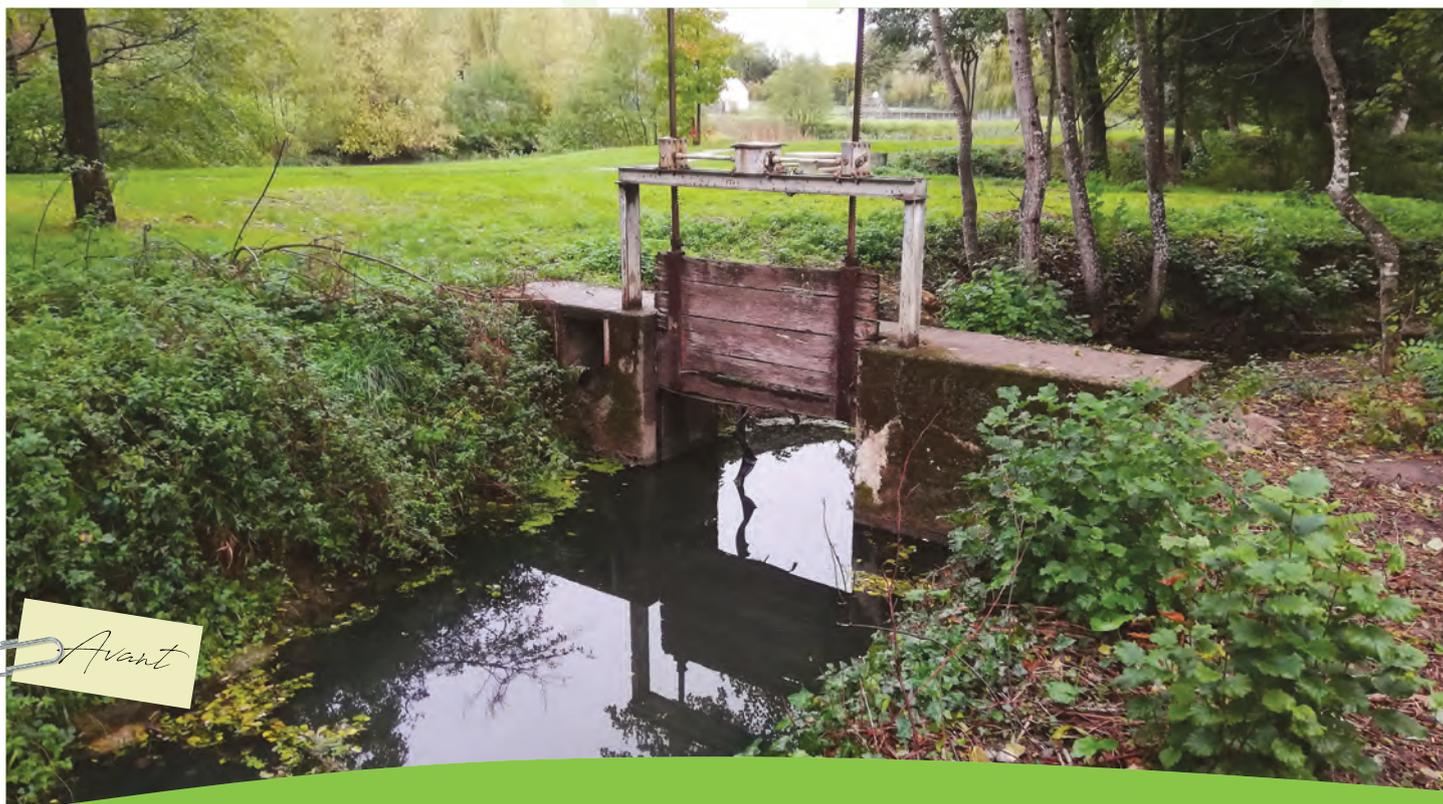




1.3.5. Les travaux de restauration de la Thilouze

✓ Travaux de restauration de la morphologie sur la Thilouze à Thilouze

Les travaux de restauration de la Thilouze prévus à l'amont du bourg de Thilouze, ont démarré avec l'accord des propriétaires concernés. En 2019, ont été réalisés les travaux de préparation du chantier (abattage, ...) ainsi que la **suppression de deux barrages** qui n'avaient plus d'usages directs. Si les conditions météorologiques le permettent, la restauration morphologique (empierrement etc ...) sera réalisée dès le printemps 2020.



Avant



1.3.6. Les travaux de restauration des annexes hydrauliques

✓ Restauration de la Boire de la Braye à Montbazon

Les travaux de restauration des fonctionnalités de la Boire de la Braye à Montbazon se sont déroulés du 15 février au 17 mai 2019 pour un montant de 49 716 € TTC subventionné à 80 %.

L'intervention, qui consiste à restaurer un réseau d'annexes hydrauliques a plusieurs objectifs :

- restauration de la boire sur 1 km (végétation et curage),
- reconnexion à l'Indre
- remplacement d'un busage sous dimensionné.

Le bois a été valorisé en bois énergie.



✓ Restauration de la Boire des Prés Hauts à Truyes

En juillet 2019, le SAVI a réalisé des travaux de terrassement et de pose de buses sur la boire des Prés Hauts à Truyes. Effectuées sur environ 1 kilomètre, ces interventions visent à rétablir le fonctionnement hydraulique et biologique de l'annexe hydraulique. Le montant des travaux est de 49 716 € TTC subventionnés à 80%.



1.3.7 Les travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve

En 2019, plusieurs opérations de restauration de la ripisylve ont été menés sur l'Indre (Cormery, Courçay, Esvres, Truyes, Artannes), l'Echandon (Tauxigny), le Saint-Laurent (Chambray les Tours) et le Bourdin (Sorigny) sur environ 3,6 km de cours d'eau pour un montant de 35 670 € TTC.



Esvres



Courçay



1.4 L'étude Bilan et la préparation d'un nouveau contrat Territorial Indre Médian

Le **26 décembre 2018**, une étude a été confiée au bureau d'études SARL RIVE.

Elle porte sur le secteur Indre Médian élargi aux communes d'Athée-sur-Cher et Cigogné ainsi qu'aux communes de Louans et Bossée pour la partie prospective.

Cette étude a un double objectif :

- Réaliser une **évaluation technique des actions menées entre 2014 et 2018** dans le cadre du contrat Territorial Indre Médian
- Elaborer un **nouveau programme d'actions sur 6 ans** permettant l'amélioration de la qualité physique et biologique des cours d'eau.

En complément du volet milieux aquatiques, un volet « pollutions diffuses » est étudié en tranche optionnelle sur l'ensemble du territoire du SAVI, avec la réalisation d'un pré-diagnostic des pratiques agricoles sur le bassin versant de l'Indre et la rédaction d'un cahier des charges pour la mise en place d'un contrat Territorial volet « pollutions diffuses ».

Un premier comité de pilotage s'est déroulé le **5 juillet 2019** afin de présenter la phase n°1 : Evaluation des actions réalisées lors du CT 2014-2018 et la phase n°2 : Etat des lieux et pré-diagnostic des masses d'eau de l'Indre Médian.

1.5 Les autres actions

1.5.1. Campagne de suivis de milieux

Dans le cadre du contrat territorial, le Syndicat met en place des indicateurs de suivi qui doivent permettre de :

- Mieux connaître l'état et l'évolution de la qualité des cours d'eau
- Suivre l'incidence des travaux réalisés par le Syndicat.

Deux prestataires sont intervenus :

- Le Laboratoire de Touraine pour les prélèvements et analyses physico-chimiques, les inventaires des macro-invertébrés et les inventaires diatomés.
- La Sarl RIVE pour les Inventaires piscicoles.

En 2019, le suivi prévu initialement sur 3 stations (dont 2 stations après travaux) n'a été que partiellement réalisé pour cause d'assecs. Le coût de la campagne 2019 : 10 051 € TTC.

Une pêche de sauvegarde a également été réalisée en juillet 2019 en interne par les services du SAVI sur le site des travaux du Moulin de la Fresnaye à Monts.





1.5.2 Campagne de lutte contre les espèces invasives

En 2019, des travaux ont été réalisés par l'entreprise FOUGERE (17) pour les grandes stations de jussie et en interne par les services du SAVI pour les plus petites stations.

2 périodes d'interventions ont permis de prospecter plus de 82,2 km. 744 m² de jussie ont été arrachées pour un montant de 13 260 € TTC et 33 jours réalisés en interne.



La Douve à Montbazon

Les missions régulières du SAVI

2.1. Les interventions sur les moulins publics et l'entretien des parcelles communales

Le SAVI est habilité à travers ses compétences à **intervenir sur les ouvrages publics ou en gestion communale**. En 2019, l'équipe du SAVI est intervenue régulièrement sur les ouvrages pour :

- réaliser des manœuvres de vannes conformément au règlement d'eau
- retirer des encombres légères coincées dans les vannes
- organiser et assurer la bonne conduite de chantiers d'enlèvement d'encombres par des entreprises spécialisées.

Pour mémoire, les sites concernés par ces interventions sont les ouvrages appartenant aux communes ou sous bail emphytéotique : **le déversoir du Moulin de Port Joie à Esvres, le Moulin de Veigné, le Grand moulin de Montbazon, le moulin d'Artannes sur Indre et le Moulin de Pont de Ruan.**

Sur les parcelles communales, le SAVI réalise deux types d'intervention :

- Des travaux d'entretien de la ripisylve réalisés en interne ou par une entreprise spécialisée
- Des travaux de fauche ou de broyage de parcelles humides.

En 2019, les opérations d'enlèvement des encombres et d'entretien sur les ouvrages ont été réalisées soit en interne par les services du SAVI soit par l'entreprise Environnement 41 pour un montant de 5 934 € TTC.



Le Bas Pineau - Azay-le-Rideau



Le Mardereau - Sorigny



Le Vieux Cher - Vallères



Remplacement des vannes de décharge du Moulin d'Artannes et du Grand Moulin de Montbazon par l'entreprise CROIX

2.2. Les travaux réalisés par les services

Les travaux réalisés par les services du SAVI sont estimés pour 2019 à 28 364 €. Ils correspondent à :

✓ Travaux d'accompagnement des actions des contrats territoriaux (17 jours d'intervention).

- **Préparation des chantiers** (dépose de clôture, transfert de matériels, coupe d'arbres pour passage des engins,...
- **Remise en état de sites** après passage des entreprises ou préparation de chantiers (dépose et repose de clôture, ensemencements, pose de passerelles, brulage, broyage des rémanents...)
- Repérage, localisation et enlèvements des encombres, ... (6 jours)
- **Veille et arrachage de jussie** (repérage des stations, préparation chantier pour l'entreprise Fougère (repérage point de dépôt, zone d'embarquement, débarquement,...) et arrachage des petites stations (33 jours).

✓ Lutte contre les ragondins

Deux agents sont agréés piègeurs au sein de l'équipe du SAVI mais le piègeage est essentiellement assuré par l'agent de rivière. En 2019, environ 64 jours d'interventions ont été réalisés à la demande de propriétaires privés ou des communes et 72 ragondins ont été piégés.

✓ Entretien des parcelles communales : 19 jours y ont été consacrés.



Chantier réalisé en collaboration avec l'APPMA le réveil du pêcheur sur le secteur de la Braye à Montbazon

2.3. Les missions de suivi général des cours d'eau et conseils techniques auprès des riverains et des collectivités

Le SAVI assure un suivi régulier du lit majeur de l'Indre et de ses affluents. Ce suivi permet notamment de :

- Mieux connaître le fonctionnement hydraulique du bassin versant et du cours d'eau,
- Suivre l'évolution des pratiques de gestion des parcelles riveraines,
- Détecter la présence d'**espèces envahissantes** et de suivre l'évolution des populations (ragondins, jussie, renouée du japon, écrevisses américaines,...),
- Suivre l'évolution des travaux réalisés par le Syndicat de manière à apprécier ou pas leur efficacité.
- Repérer la présence d'**espèces protégées** (fritillaire, pigamon jaune, chauve-souris...) pour mieux les préserver en cas d'intervention,
- Identifier les zones tampons (mares, plan d'eau) et les zones inondables, pour des enjeux de préservation de la biodiversité et de sensibilisation au risque inondation,

Le SAVI intervient régulièrement auprès des propriétaires riverains soit pour leur signaler des arbres tombés ou autres problèmes, soit à leur demande pour les conseiller sur les techniques d'entretien, la réglementation liée au PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation), les dossiers loi sur l'eau, les techniques de protections de berges, les pontons,...



2.4. Des actions de communication et de sensibilisation

✓ **Visite des chantiers** avec les élus et partenaires le **7 juin 2019** dans le cadre de la Semaine Régionale des rivières



✓ **Participation à la fête de la nature au château de Candé à Monts le 8 septembre 2019** avec la fédération de pêche d'Indre-et-Loire.

✓ **Balade commentée sur la Riassé à Huisme** en partenariat avec le CPIE Touraine Val de Loire le **28 septembre 2019**.



✓ **Participation à la Ferme expo de Tours sur le stand de la CCTVI** du 15 au 17 novembre 2019.

✓ Mises à jour du site internet www.savi37.fr

✓ **Réalisation de la newsletter « Au fil de l'Indre »**

Deux numéros de « Au fil de l'Indre » ont été diffusés en 2019 : n°8 en juin et n°9 en décembre 2019.

La Régie « Entretien de rivière » du SAVI

La régie « entretien de rivière » permet aux services du SAVI une réactivité pour les interventions et une surveillance des cours d'eau. En plus des travaux déjà présentés, ce service permet :

- ▀ La mise en place d'un service payant pour réaliser des interventions ponctuelles chez les propriétaires riverains (enlèvement d'encombres ou arbres isolés)
- ▀ La mise à disposition auprès des communes ou des communautés de communes de l'agent de rivière pour faire à des besoins ponctuels (remplacement d'agent technique, service d'abattage, ...)

Le service « Travaux » du SAVI a réalisé 1 seul chantier en 2019, faute de temps et de matériel adapté.



La compétence optionnelle « Fossés collecteurs »

Le SAVI a repris en 2012 (modification statutaire du 8 juin 2012) l'entretien des fossés et retenues collinaires, compétence exercée auparavant par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Terres Humides du Plateau de Ste Maure (SIATH). Les fossés sont tous identifiés par des numéros (carte annexée aux statuts du SAVI).

La commission « Fossés collecteurs » composée d'un représentant de chacune des 9 communes concernées par cette compétence (Artannes, Le Louroux, Monts, Montbazou, Saint Branchs, Sorigny, Thilouze, Veigné et Villeperdue) est en charge de la planification et du suivi des travaux.

4.1. Le programme de travaux 2019

Le programme 2019 a été validé par la commission fossés du 26 février 2019. 5,3 km de fossés, répartis sur les 9 communes, ont été entretenus pour un montant de 16 518 € TTC.

Les travaux 2019 ont été réalisés soit en interne, soit par les entreprises ENVIRONNEMENT 41 (pour la végétation) et Sarl VARVOUX (pour le curage) dans le cadre du marché « Travaux de restauration de l'Indre et de ses affluents » notifié le 26 mars 2018.



Villeperdue



Monts



Sorigny



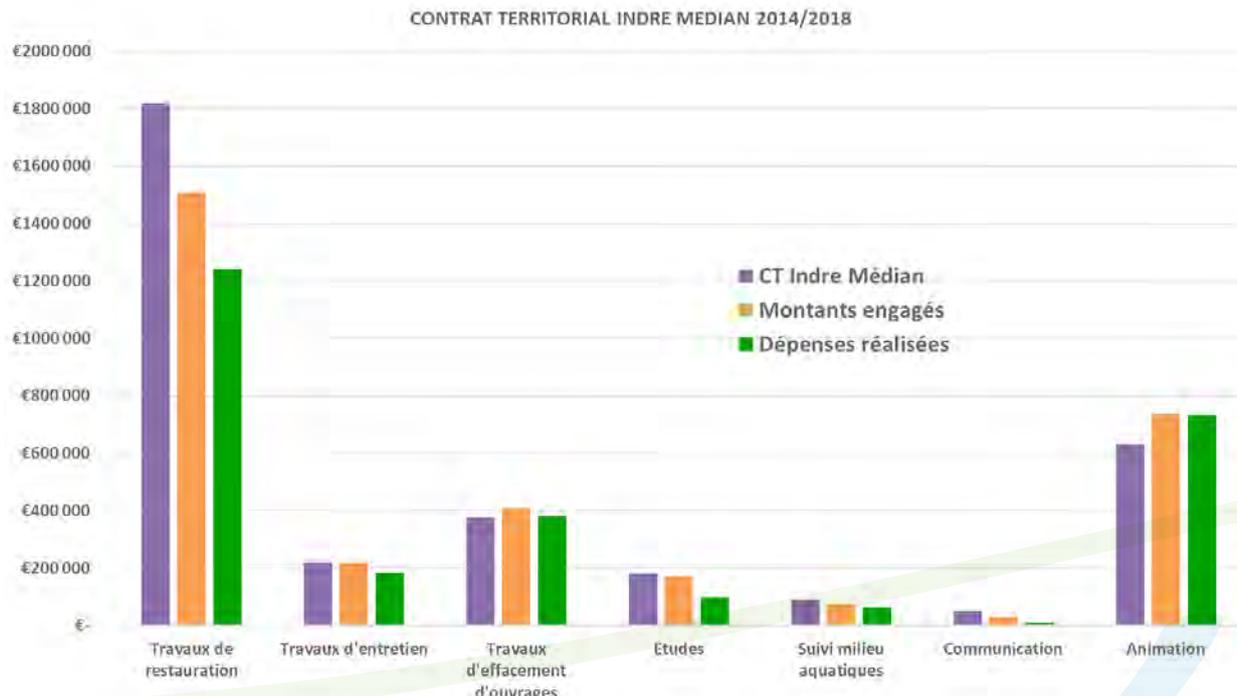
Fleuriette

Bilan financier 2019 des Contrats territoriaux

5.1. Bilan financier 2019 du Contrat Territorial de l'Indre Médián

Sur 2019, 564 137 € de travaux ont été réalisés sur le CT Indre Médián soit un état d'**avancement des travaux du CTR Indre Médián au 31 décembre 2019** :

	TOTAL		Taux de réalisation
	Prévisionnel	Réalisé	
Travaux de restauration	1 818 630 €	1 242 150 €	68,3%
Travaux d'entretien	218 870 €	182 094 €	83,2%
Travaux d'effacement d'ouvrages	376 990 €	380 446 €	100,9%
Etudes	180 000 €	98 483 €	54,7%
Suivi milieu aquatiques	90 000 €	62 479 €	69,4%
Communication	50 000 €	8 711 €	17,4%
Animation	630 000 €	731 183 €	116,1%
	3 364 490 €	2 705 546 €	80%



5.2. Compte administratif 2019

Le compte administratif 2019 a été approuvé par délibération 2020.01.02 en date du 3 février 2020.

Rappel : toutes les dépenses liées aux travaux (liés aux contrats territoriaux ou sur fonds propres) sont inscrites dans la section de fonctionnement.

Le financement du syndicat est assuré par :

▣ Les **contributions des membres** calculées selon les critères suivants :

✓ le **linéaire de berges de cours d'eau** sur le territoire du SAVI.

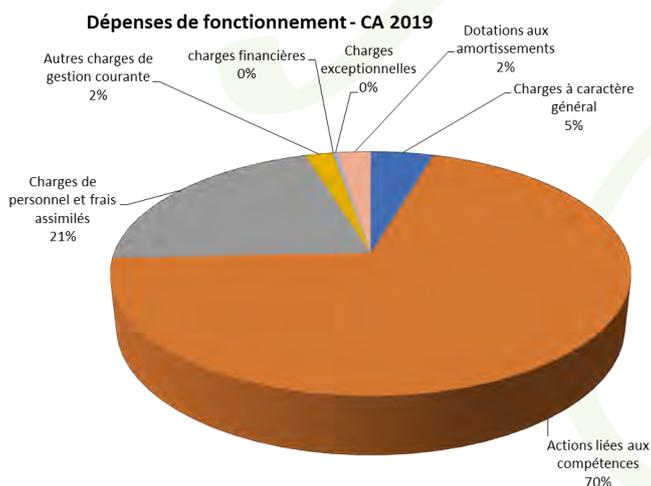
✓ le **nombre d'équivalent habitant des stations d'épuration** appartenant aux collectivités et ayant leur rejet dans le bassin versant de l'Indre sur le territoire du Syndicat.

✓ la **surface communale de la structure inscrite dans le bassin versant** de l'Indre et sur le territoire du Syndicat.

✓ la **surface des parcelles communales à entretenir** par le Syndicat, présentes sur le territoire des collectivités membres. Les surfaces sont répertoriées sur une carte approuvée par délibération.

▣ Les **dotations et subventions des partenaires institutionnels**, notamment par les deux contrats de restauration de l'Indre Aval et de l'Indre Médian que le SAVI a signé avec l'**Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire et le Conseil Départemental d'Indre et Loire**.

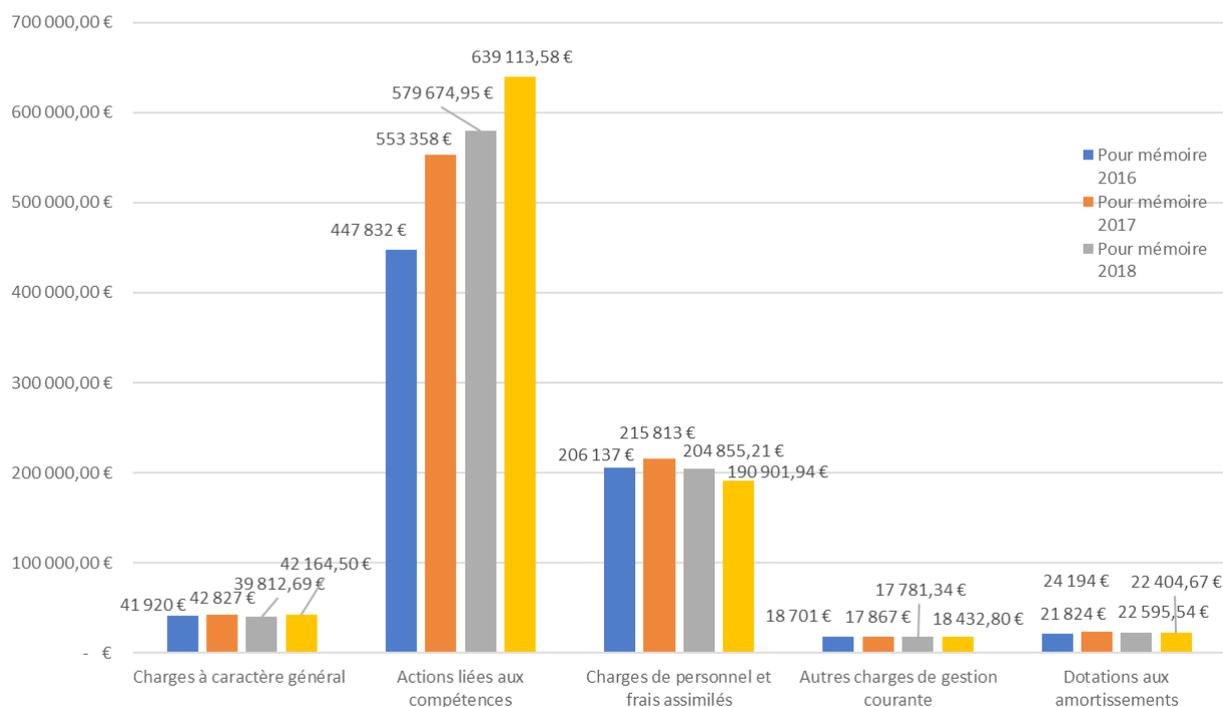
COMPTE ADMINISTRATIF 2019 • SECTION DE FONCTIONNEMENT



Dépenses liées aux compétences 639 113,58 €
dont 583 300 € de travaux
(soit 70 % des dépenses engagées en 2019).



Comparatif dépenses fonctionnement 2016/2017/2018/2019



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
	CA 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017	Pour mémoire 2016
Charges à caractère général	42 164,50 €	39 812,69 €	42 827,23 €	41 920,34 €
<i>Actions liées aux compétences</i>	639 113,58 €	579 674,95 €	553 358,47 €	447 832,27 €
Charges de personnel et frais assimilés	190 901,94 €	204 855,21 €	215 812,64 €	206 136,80 €
Autres charges de gestion courante	18 432,80 €	17 781,34 €	17 867,35 €	18 701,11 €
charges financières	292,19 €	584,00 €	933,37 €	1 271,83 €
depenses imprévues				
Charges exceptionnelles	2 600,00 €		- €	- €
Dotations aux amortissements	22 404,67 €	22 595,54 €	24 193,85 €	21 823,89 €
Total des dépenses	915 909,68 €	865 303,73 €	854 992,91 €	737 686,24 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
	CA 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017	Pour mémoire 2016
Participation des EPCI	336 772,00 €	309 753,09 €	309 753,08 €	315 373,69 €
AELB	476 547,08 €	469 355,51 €	662 350,57 €	288 377,52 €
Région Centre Val de Loire	120 440,78 €	86 368,11 €		
Conseil Départemental	47 279,70 €	47 929,80 €		
Produits exceptionnels	2 799,02 €	188,75 €	1 000,00 €	388,80 €
Opérations d'ordres	1 767,62 €	4 782,02 €	5 435,43 €	5 435,43 €
Attenuation de charges	1 333,47 €	955,40 €	8 202,33 €	13 369,25 €
produits de services	8 046,00 €	12 904,25 €	17 214,09 €	9 624,48 €
Excédent de fonctionnement reporté				
Total des recettes	994 985,67 €	932 236,93 €	1 003 955,50 €	632 569,17 €

BILAN DE FONCTIONNEMENT				
	CA 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017	Pour mémoire 2016
Excédent de fonctionnement reporté	308 498,51 €	241 565,31 €	92 602,72 €	197 719,79 €
	387 574,50 €	308 498,51 €	241 565,31 €	92 602,72 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	CA 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017	Pour mémoire 2016
Matériels - Véhicules	28 532,62 €	2 994,95 €	4 637,84 €	17 349,01 €
Subventions d'investissement	9 479,53 €			
Emprunts	14 729,60 €	12 608,32 €	12 258,95 €	11 920,49 €
Opérations d'ordre	1 767,62 €	4 782,02 €	5 435,43 €	5 435,43 €
Total des dépenses	54 509,37 €	20 385,29 €	22 332,22 €	34 704,93 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
	CA 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017	Pour mémoire 2016
FCTVA	- €	- €	- €	9 476,89 €
Subventions d'investissement	- €	70,00 €	- €	- €
Emprunts	14 000,00 €	- €	- €	- €
Opérations d'ordre	25 004,67 €	22 595,54 €	24 193,65 €	21 823,89 €
Total des recettes	39 004,67 €	22 665,54 €	24 193,65 €	31 300,78 €

BILAN D'INVESTISSEMENT				
	CA 2019	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017	Pour mémoire 2016
Excédent d'investissement reporté	36 818,81 €	34 538,56 €	32 676,93 €	36 081,08 €
Excédent ou déficit d'investissement	21 314,11 €	36 818,81 €	34 538,36 €	32 676,93 €
Reste à réaliser	0	- €	- €	- €
Excédent ou déficit d'investissement cumulé	21 314,11 €	36 818,81 €	34 538,36 €	32 676,93 €

Les Annexes

6.1. Les missions du SAVI

6.1.1. Une compétence obligatoire : Gestion des Milieux Aquatiques

Par arrêté préfectoral du 4 juillet 2018, le SAVI a pris la forme d'un syndicat mixte à la carte qui exerce sur son périmètre, une compétence obligatoire, la compétence GEMA Gestion des milieux aquatiques telle que définie aux 1°, 2° et 8° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement :

- Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

6.1.2. Des Compétences optionnelles :

La prévention des inondations, définie à l'alinéa 5 de l'article L. 211-7 du code de l'environnement : Défense contre les inondations et contre la mer.

Les retenues collinaires et fossés collecteurs :

Sur le territoire constitué par l'ensemble des fossés, mares et retenues collinaires situés au sud de l'Indre entre la limite ouest de la commune de Pont-de-Ruan et la limite est de la commune de Courçay : travaux généraux d'entretien, d'aménagement et de gestion des retenues collinaires et des fossés collecteurs situés sur le plateau de Sainte-Maure en rive gauche de l'Indre entre les communes de Pont-de-Ruan et de Courçay.

L'animation et la concertation :

L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (12° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement).

Toutes les actions entreprises par le syndicat ne peuvent se faire que dans les buts suivants :

- Participer à **la défense contre les inondations**,
- Améliorer la qualité des écosystèmes aquatiques pour **atteindre le bon état écologique et chimique** exigé par la directive-cadre européenne sur l'eau.

Les membres ont la possibilité d'adhérer à ladite structure pour tout ou partie des compétences optionnelles visées à l'article 2.2.

6.1.3. Autres missions

Afin d'exercer au mieux ses compétences, le SAVI a la possibilité de conclure avec ses membres, avec leurs communes et/ou des collectivités non adhérentes, des conventions relatives à :

- **Des coopération entre le syndicat et ses membres**
- **Des missions de maîtrise d'ouvrage**
- **Des prestations de services**

6.2. Les réunions

En 2019, **8 réunions de bureau** ont été organisées : 14 janvier, 25 février, 29 avril, 25 juin, 22 juillet, 12 septembre, 14 octobre et 25 novembre, ainsi que **4 comités syndicaux** : 28 janvier, 18 mars, 7 octobre et 9 décembre 2019.

Plusieurs comités de pilotage ont été organisés pour le **suivi des études Bilan** du Contrat de l'Indre Aval et du Contrat de l'Indre Médian, en présence des représentants de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre Val de Loire, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, la Direction Départementale des Territoires, l'Agence Française pour la Biodiversité, la Fédération départementale de pêche d'Indre-et-Loire.

6.3. Le fonctionnement / organigramme des instances

✓ Le Bureau

Président	Stéphane AUGU
Vice-présidents	Béatrice TILLIER (Finances) Christian DESILE (Gestion des têtes de bassins versants)
Membres du bureau	Noël DEBLAISE Grégory MOIRIN Bernard PIPEREAU

✓ Le Comité syndical

Le syndicat est administré par un organe délibérant composé de 41 délégués titulaires (et 36 délégués suppléants) élus au sein de chaque EPCI adhérentes, pour représenter ses intérêts :

22 membres titulaires et 21 membres suppléants pour la **Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre** (pour la totalité du périmètre à l'exception de la commune de Sainte Catherine de Fierbois)

7 membres titulaires et 6 membres suppléants pour la **Communauté de communes Loches Sud Touraine** (pour les communes de Dolus le Sec, Tauxigny - Saint Bault, Cormery, le Louroux et Manthelan).

4 membres titulaires et 3 membres suppléants pour **Tours Métropole Val de Loire** (pour les communes de Chambray-lès-Tours, Druye et Joué-lès-Tours).

4 membres titulaires et 3 membres suppléants pour la **Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire** (pour les communes d'Avoine, Huismes et Saint-Benoit-la-Forêt)

4 membres titulaires et 3 membres suppléants pour la **Communauté de communes Bléré Val de Cher** (pour les communes de Athée-sur-Cher, Cigogné et Courçay).

6.4. Les délibérations

✓ Les délibération du Comité Syndical

2019		
28 janvier 2019	Débat d'Orientations Budgétaires 2019	2019.01.01
	Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2019	2019.01.02
	Demande de déclaration d'intérêt général et demande d'autorisation au titre de l'article L214-1 du code de l'environnement pour la mise en œuvre des travaux dans le cadre du contrat territorial de restauration de l'Indre aval.	2019.01.03
18 mars 2019	Approbation du compte de gestion 2018	2019.03.04
	Approbation du compte administratif 2018	2019.03.05
	Affectation du résultat de fonctionnement 2018	2019.03.06
	Fixation du montant des participations des structures adhérentes au titre de l'année 2019	2019.03.07
	Budget primitif 2019	2019.03.08
	Rapport d'activités 2018	2019.03.09

07 octobre 2019	Création d'un poste d'adjoint administratif non permanent	2019.10.10
	Tableau des effectifs et des emplois	2019.10.11
	Contrat territorial de Restauration de l'Indre Aval	2019.10.12
09 décembre 2019	Débat d'Orientations Budgétaires 2020	2019.12.13
	Participation à la Consultation du contrat de groupe souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel	2019.12.14

✓ Les décisions de bureau

2019		
25 février 2019	Remplacement des vannes de décharge du grand moulin de Montbazon	2019.02.B1
	Convention de partenariat avec la SEPANT relative à l'inventaire des zones humides sur le territoire du SAVI	2019.02.B2
	Appel à initiatives pour la biodiversité de l'agence de l'Eau Loire Bretagne – prise en charge des travaux de restauration de prairies humides sur les communes de Bréhémont et de de Rivarenes	2019.02.B3
	Création d'une rampe et réfection du déversoir du moulin d'Artaignes-sur-Indre	2019.02.B4
	Signature d'un emprunt pour acquisition d'un véhicule DACIA DUSTER	2019.02.B5
25 novembre 2019	Appel à initiatives pour la biodiversité de l'agence de l'Eau Loire Bretagne – prise en charge des travaux de restauration de prairies humides sur la commune de Montbazon	2019.11.B6
	Demande de modification de la carte des cours d'eau d'Indre et Loire	2019.11.B7

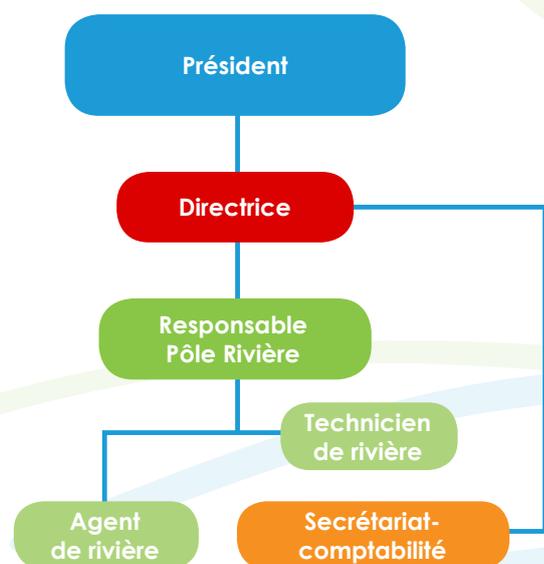
6.5. Les Ressources humaines

✓ Organigramme des services et tableau des emplois en 2019

En 2019, l'équipe du SAVI se composait de 6 agents (soit 4 ,3 ETP).

Les changements en 2019 :

- ➡ Mutation de l'adjoint administratif le 30 juin 2019 et remplacement par un contractuel le 2 octobre 2019.
- ➡ Embauche d'un agent de rivière en CDD pour le mois en juillet pour la campagne de Jussie.



Catégorie A (attaché territorial)	1 TP
Catégorie B (technicien territorial)	1 TP
Technicien non titulaire	1 TP
Catégorie C Adjoint administratif 2ème classe	16/35 sur 6 mois
Catégorie C (agent technique)	1 TP
Adjoint administratif non titulaire	16/35 sur 2 mois
Agent d'entretien	3/35

✓ Répartition des territoires

	AG Responsable	TG Technicien de rivière	TR Agent de rivière)
ME Indre Aval (Pont de Ruan-Avoine) (6 ME)		X	
ME Indre Médian (Artannes – Courcay) Affluents Montison, Molubé, Nantilly, Gâte acier	X		
ME Echandon (+ le Mouru, Le Quincampoix, Le Montant)	X		
ME La Thilouze (inclu commune Villeperdue)	X		
ME du Taureau		X	
ME du St Laurent	X		
ME Bourdin (+ Mardereau)	X		
ME St Branchs (ou Becquet)	X		
ME Le Montison	X		
Compétence fossés collecteurs			X
Gestion des espèces invasives (jussie et ragondins)			X
	7 ME	7 ME	

ME = Masse d'eau

✓ Encadrement de stagiaires

Comme chaque année, le SAVI accueille des stagiaires. En 2019, 5 étudiants ont été accueillis :

- ➡ 1 stagiaire en Terminal Bac Pro Gestion des milieux naturels : 12 semaines
- ➡ 1 stagiaire en Seconde BEPA : 18 semaines
- ➡ 1 stagiaire en 1ère Bac STAV : 5 semaines
- ➡ 1 stagiaire en BTSA GEMEAU : 8 semaines
- ➡ 1 stagiaire en Terminal Bac Pro Gestion des milieux naturels : 2 semaines



www.savi37.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



1 Avenue de la Vallée du Lys
37260 PONT DE RUAN
Tél 02 47 26 96 83
contact@savi37.fr